

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

A 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de AUCHAY SUR VENDEE se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13/01/2021 sous la Présidence de **Dominique GATINEAU**, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

**Présents** : Dominique Gatineau, Baudry Gwenaëlle, Côte Catherine, David Yurgos, Deborde Bruno, Drapeau Alain, Heraud Michel, Hidreau Pierre-Yves, Lefrère Aurélien, Liger Olivier, Peuaut Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Arnaud Evelyne, Didelot Valérie, Martineau Myriam.

**Absents /Excusés** : Delrive Elsa qui a donné procuration à Dominique Gatineau, Marie-Jo Turbé qui a donné procuration à Michel Héraud

**DIDELOT Valérie est désigné(e) secrétaire de séance**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 décembre 2020**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 08/12/2020

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE**

**2021-01-01** DELIBERATION POUR VALIDER L'AVANT PROJET DE REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ET AUTORISER LE MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

**2021-01-02** DELIBERATION POUR APPROBATION DEFINITIVE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020 FIXEES PAR LA CCPFV

**2021-01-03** ACCORD DE PRINCIPE POUR ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE  
**QUESTIONS DIVERSES**

#### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE**

Messieurs Biré et Pageaud vice-présidents de la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée présentent le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes.

**Le conseil prend acte**

**2021-01-01** DELIBERATION POUR VALIDER L'AVANT PROJET DE REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ET AUTORISER LE MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

#### **Rapporteur : Pierre-Yves HIDREAU**

Monsieur HIDREAU rappelle la délibération du 13 octobre 2020 relative au projet de liaison douce entre Auzay et Chaix et au plan de financement.

Il s'avère que des éléments nouveaux ont amené le maître d'œuvre à revoir le projet et par conséquent l'estimation du coût des travaux.

Monsieur HIDREAU retrace chronologiquement les différentes étapes de la réflexion qui ont mené au projet actuel

Monsieur le Maire présente les éléments techniques et les plans de l'avant-projet définitif réalisé par le cabinet Veronneau, maître d'œuvre.

Monsieur Yorgos DAVID, employé par le cabinet Veronneau, ne prend pas part aux délibérations et au vote

**Plan de financement -ci-dessous -**

Plan de financement détaillé				
Collectivité	COMMUNE D'AUCHAY SUR VENDEE			
Libellé opération :	REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LES BOURGS HISTORIQUES DE CHAIX ET D'AUZAY			
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
SIGNALISATION	14 236,00 €	Subvention Préfecture	61 869,01 €	30,00 %
TRAVAUX PREPARATOIRES	6 024,75 €	Subvention Conseil Départemental	23 943,30 €	11,61 %
RESEAU PLUVIAL	5 484,50 €	Subvention Conseil Régional	41 246,00 €	20,00 %
VOIRIE	109 556,05 €	fonds de concours CCPFV	37 533,87 €	18,20 %
ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN	49 203,50 €	Autres aides publiques obtenues		
MAITRISE D'ŒUVRE	9 225,24 €			
RELEVÉ TOPO ET BORNAGE	2 500,00 €			
DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €	Sous-total	164 592,18 €	79,81 %
	0,00 €			
	0,00 €	Autofinancement	41 637,86 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	41 637,86 €	20,19 %
<b>Total dépenses</b>	<b>206 230,04 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>206 230,04 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### Il est demandé au Conseil

- DE VALIDER l'avant-projet définitif de liaison douce entre Auzay et Chaix tel que présenté
- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée les subventions mentionnées dans le plan de financement
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

- VALIDE l'avant-projet définitif de liaison douce entre Auzay et Chaix tel que présenté
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée les subventions mentionnées dans le plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération 20201006 du 13 octobre 2020

**2021-01-02 DELIBERATION POUR APPROBATION DEFINITIVE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020  
FIXEES PAR LA CCPFV**

**Rapporteur** : Michel HERAUD

Rappel au conseil du principe d'attributions de compensation.

Lorsqu'un EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale (en l'occurrence la Communauté de Communes) fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année par l'EPCI vers ses communes membres.

En application du code général des impôts (CGI), l'attribution de compensation (AC) est égale à la somme des impositions professionnelles minorée du montant des transferts de compétence qui ont été évalués par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Lorsque le montant des charges transférées (charges liées au transfert de compétences) dépasse le produit de la fiscalité professionnelle, l'attribution de compensation est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit de l'EPCI. (cas d'Auchay-sur-Vendée)

**DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2020 fixant le montant définitif des attributions de compensation 2020 pour chaque commune membre de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

Considérant qu'il appartiendra aux communes de délibérer sur le montant ainsi fixé pour arrêter définitivement le montant des attributions de compensation qui s'appliquera ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :**

Communes membres	TOTAL AC FIXE 2020		TOTAL AC VARIABLE 2020		TOTAL AC 2020	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		7 119,00		4 706,88		11 825,88
Bourneau	59 547,00			3 022,36	56 524,64	
Doix lès Fontaines		5 864,00		6 976,76		12 840,76
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00			510 579,60	3 724 306,40	
Foussais-Payré		8 185,00		4 426,77		12 611,77
Le Langon	77 316,00		21 741,31		99 057,31	
Les Velluire sur Vendée		15 213,00		5 608,88		20 821,88
L'Hermenault	14 789,00			3 705,79	11 083,21	
Longèves	21 454,00			5 460,53	15 993,47	
L'Orbrie	19 441,00			3 250,11	16 190,89	
Marsais Ste Radégonde	9 410,00			2 027,61	7 382,39	
Mervent	116 125,00			4 292,04	111 832,96	
Montreuil		9 731,00		3 288,35		13 019,35
Mouzeuil St Martin	99 892,00		21 018,76		120 910,76	
Petosse	4 692,00			2 903,72	1 788,28	
Pissotte		12 068,00		4 693,75		16 761,75
Pouillé	1 911,00		9 318,19		11 229,19	
Sérigné		19 594,00		4 017,77		23 611,77
St Cyr des Gâts	68 632,00			2 200,75	66 431,25	
St Laurent de la Salle		7 917,00				7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00			3 514,58	164 809,42	
St Martin des Fontaines		8 612,00				8 612,00
St Michel le Cloucq		7 058,00		5 273,42		12 331,42
St Valérien		7 404,00				7 404,00
Vouvant	11 111,00			3 673,43	7 437,57	
<b>Total</b>	<b>4 907 530,00</b>	<b>108 765,00</b>	<b>52 078,26</b>	<b>583 623,10</b>	<b>4 414 977,74</b>	<b>147 757,58</b>

- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce entre Auzay et Chaix, compte tenu des contraintes topologiques il est nécessaire, d'acquérir une partie de la parcelle C 539 (environ 15 m sur 200m) appartenant à Monsieur et Madame Franck FRACHEA (projection du plan).

Le 14 janvier dernier, Monsieur le Maire et Monsieur Hidreau ont reçu Monsieur Frachéa, qui accepte de céder à titre gracieux une partie de la parcelle C 539 lui appartenant. La parcelle étant en zone constructible, Monsieur Frachéa souhaite en contrepartie que la commune aménage l'accès au terrain qu'il conserve et que l'extension de réseaux soient prévues.

Monsieur le Maire demande au conseil un accord de principe sur l'acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle C 539 (la superficie définitive sera précisée ultérieurement par le maître d'œuvre) et un accord de principe sur les mesures compensatoires demandées par Monsieur Frachéa.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE**

- **Emet un accord de principe sur l'acquisition à titre gracieux d'une partie de la parcelle C 539 ( environ 15m sur 200m)**
- **Emet un accord de principe sur les mesures compensatoires (aménagement de l'accès à la parcelle et mise en place de l'extension des réseaux)**
- **Dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune**
- **Dit que cet accord ne vaut que si la réalisation du projet de liaison douce voit le jour.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Eclairage du bas bourg d'Auzay - les dysfonctionnements sont probablement liés à l'installation des guirlandes - Elles seront démontées le 20 janvier.**

**Remerciements à Monsieur Lefrère qui a réalisé la vidéo des vœux.**

**Les vœux de la communauté de communes seront diffusés sur le site de la CCPFV le 21 janvier.**

**L'Entreprise PIP de l'Hermenault a fait don à la communauté de communes de 200 000 masques enfants qui les a répartis aux écoles des communes membres. Un courrier de remerciements sera adressé à l'entreprise.**

**Mise à disposition jusqu'au 31 janvier 2021 (63 heures au total) d'un agent administratif pour pallier l'absence de la secrétaire de Mairie de la commune de Montreuil.**

**Appel à projets : Pour avoir une vision sur le long terme et anticiper les demandes de subventions, Monsieur le Maire sur proposition de Monsieur Hidreau invite l'ensemble du conseil à faire remonter les idées de projets à développer au cours du mandat.**

**Monsieur le Maire rappelle au conseil le rôle des commissions et rappelle que l'ensemble du conseil est autorisé à assister aux réunions de bureau.**

**Monsieur Pizon informe le conseil que des devis ont été demandés pour changer les radiateurs de l'église de Chaix.**

**Madame Suire présente le nouveau protocole sanitaire à mettre en place dans les cantines scolaires.**